

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/06/18/2020202958/justel>

Dossier numéro : 2020-06-18/36

Titre

18 JUIN 2020. - Arrêté du Gouvernement modifiant la partie réglementaire du Code du Développement territorial

Source : COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Publication : Moniteur belge du 14-07-2020 page : 53570

Entrée en vigueur : 18-06-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Dans l'article R.IV.1-1 de la partie réglementaire du Code du Développement territorial, à la ligne W14 de la nomenclature, les mots " , pour autant que sa superficie ne dépasse pas les 50 m² " sont abrogés.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption.

[Art. 3](#). Le Ministre compétent en matière d'Aménagement du territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.